

# Monte-escalier : les points de vigilance pour un achat en toute sérénité

---

## Vérifications préalables et fiabilité du prestataire

- Vérifiez l'identité réelle du prestataire via SIRET, siège social et ancienneté sur infogreffe.fr ou societe.com.
- Exigez une visite technique préalable obligatoire : un technicien doit mesurer précisément vos marches et paliers.
- Assurez-vous que le matériel est conforme à la norme NF EN 81-40 (certificat de conformité exigible).
- Vérifiez que l'installateur est certifié NF C 15-100 pour les travaux électriques et référencé par le fabricant.

## Budget, aides et coûts cachés

- Fourchettes de prix 2025 : 2 500-6 000€ (droit), 6 000-12 000€ (tournant), 4 000-12 000€ (extérieur). Tout dépassement doit alerter.
- Mobilisez les aides financières : MaPrimeAdapt' (jusqu'à 70%), APA, PCH, crédit d'impôt de 25% et TVA réduite à 5,5%.
- Anticipez la consommation électrique : environ 0,02 à 0,05 kWh par cycle, soit moins de 50€/an.
- Analysez le contrat d'entretien : vérifiez le coût annuel (150-500€), les prestations incluses et les pénalités en cas de refus.

## Sécurité et caractéristiques techniques

- Équipements de sécurité indispensables : batterie de secours, télécommandes, arrêt d'urgence, détecteur d'obstacles et ceinture avec capteur.
- Capacité de charge : choisissez un modèle supportant au moins 20 kg de plus que le poids de l'utilisateur le plus lourd.
- Durabilité : exigez une garantie écrite de disponibilité des pièces détachées pendant au moins 10 ans.

## Clauses contractuelles et garanties

- Exigez un devis détaillé : prix matériel, installation, frais de déplacement, travaux annexes et maintenance.
- Garantie minimale : 1 an sur pièces et main-d'œuvre (certains fabricants proposent jusqu'à 5 ans ou à vie).

- Service après-vente : privilégiez une intervention garantie sous 24h, 7j/7.
- Droit de rétractation : 14 jours légaux (sauf commande sur-mesure). Faites préciser les conditions d'annulation par écrit.